

# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN

## L'OFFICIEL 66



DISTRICT DES PYRENEES-ORIENTALES



PAYS CATALAN



## L'OFFICIEL 66

### Changement d'heure



**+ 1 heure**

à 2 heures du matin  
il faudra ajouter une heure,  
il sera alors 3 heures.

*Passage à l'heure d'été dimanche 25 mars 2018*

**OFFICIEL 66 N°31 du 23/03/18**



**JOURNAL OFFICIEL  
NUMERIQUE DU DISTRICT  
DE FOOTBALL DES  
P-O PAYS CATALAN**

**Tél : 04.68.54.61.11  
B.P. 51501  
66101 Perpignan Cedex**

[secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr](mailto:secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr)

<http://pyrenees-orientales.fff.fr>

**Numéro d'astreinte des ELUS le  
WEEK END UNIQUEMENT du  
vendredi 18h au dimanche 15h  
en cas d'alerte météo et de  
circonstances exceptionnelles  
(décès, accident .....):**

**06 10 84 48 50**

### HORAIRES D'OUVERTURE

09h00 – 12h30

14h00 – 18h00

Du lundi au vendredi

Le standard téléphonique est  
fermé le : lundi, mardi et  
mercredi - matin

## **JEUX DE BUTS DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O**

Le Président du District de Football des P-O, M. Claude MALLA et le Président de la Commission des Terrains & Installations Sportives, M. Gérard BLANCHET se sont rendus mercredi après-midi au stade de Latour-Bas-Elne, pour vérifier l'état du jeu de buts qui appartiennent au District et les mettre en état, si nécessaire, afin de pouvoir les prêter aux clubs qui en font la demande pour leur tournoi. **Ils sont inutilisables !**

Ils se sont également rendus à St-Cyprien (UCPA) pour vérifier les 2 paires de buts qui appartiennent également au District. **Ils sont dans un état lamentable et ne peuvent pas être utilisés.**

Le Comité Directeur du District est stupéfait de leur état et du peu de respect des clubs à qui il rend service !

**Compte tenu que de cet état de fait, le District engageant sa responsabilité en cas d'utilisation de ces buts refuse de les prêter à qui que ce soit.**

**Toutes ces cages seront retirées par les soins du District et portées chez un ferrailleur.**

**Le District ne dispose plus de cages de buts et n'a pas les moyens financiers de les remplacer.**

# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN



# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN



# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN



# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN

## **Le Comité Départemental Olympique et Sportif 66 continue de dérouler son programme de formations au service du mouvement olympique et sportif départemental**

La prochaine session proposée sera :

**MIEUX INFORMER DANS et HORS DE L'ASSOCIATION POUR LA RÉUSSITE D'UN PROJET -  
JEUDI 12 AVRIL 2018**

**But général** : Apprendre à élaborer, mettre en œuvre et contrôler la stratégie de communication de l'association sportive. Définir un plan de communication

**Objectifs** :

- Définir la communication d'une association
- organiser le plan de communication d'un projet, en comprendre les grandes règles
- informer les membres et les faire adhérer au projet de l'association
- améliorer la visibilité de son action auprès des partenaires et des institutionnels

**Date** : Jeudi 12 avril 2018

**Horaires** : 18h30 - 21h30

**Lieu** : Maison Départementale des Sports - rue René Duguay Trouin - 66000 Perpignan

**Intervenant** : CDOS 66

**Cette formation est gratuite et ouverte à tous.**

Pour plus d'informations n'hésitez pas à appeler le CDOS 66 au 04 68 63 32 68 ou par mail à [cdos66@wanadoo.fr](mailto:cdos66@wanadoo.fr)

# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN



CDOS  
PYRÉNÉES  
ORIENTALES

**Jean ROMANS**

Président du Comité Départemental Olympique  
et Sportif des Pyrénées-Orientales

**les Membres du Comité Directeur et  
la Commission Femmes et Sport du CDOS 66**

ont le plaisir de vous inviter à la conférence



## "Les bienfaits de l'activité sportive chez la femme bénéfices physiologiques et psycho-sociaux"

*animée par le Docteur Nelly MORTINIERA endocrinologue - médecin hospitalier  
et Karine NOGER psychologue du Sport  
accompagnées du Docteur Jean-Pierre CARRÈRE - médecin du Sport*

**suivie de la remise du prix Elle du Sport en 66**



**Samedi 31 mars à 9h45 Maison Départementale des Sports**

*rue René Duguay-Trouin - PERPIGNAN*

---

COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DES PYRÉNÉES-ORIENTALES  
Maison Départementale des Sports – Rue René Duguay-Trouin – 66000 PERPIGNAN  
Tél. : 04 68 63 32 68—Mail : cdos66@wanadoo.fr—<http://pyreneesorientales.franceolympique.com>

9h45 accueil

10h Conférence "**Les bienfaits de l'activité sportive chez la femme - bénéfices physiologiques  
et psycho-sociaux**"

animée par le Docteur Nelly MORTINIERA endocrinologue- médecin au Centre Hospitalier de Perpignan  
et Karine NOGER psychologue du Sport, directrice de l'Institut de Ressources en Psychologie du Sport  
accompagnées du Docteur Jean-Pierre CARRÈRE, médecin du sport, vice-président du CDOS 66 en  
charge de la thématique Sport, Santé, Bien-être

11h45 Remise du Prix "Elle du Sport en 66"  pour 2018

- **Geneviève GALY** (Ski)
- **Delphine MADHI** (Athlétisme courses hors stade)

12h Moment de convivialité

# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN

## Comité de Direction

### REUNION DU 22/03/18

- **Traitement des affaires administratives et financières courantes**

**PRESIDENT** : Claude MALLA

**VICE PRESIDENT DELEGUE** : Pierre FRILLAY (excusé)

**VICE PRESIDENT & TRESORIER** : Philippe MARCO-GREGORI

**VICE PRESIDENT** : Olivier COLPAERT

**SECRETAIRE GENERAL** : Marc WATTELLIER

**SECRETAIRE ADJOINT** : Michel VIDAL

**TRESORIER ADJOINT** : Gérard BLANCHET

*Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

### Correspondance

**FC THUIR** : du 19/03/18, demandant une dérogation pour jouer le match D4 FC THUIR 2 / FC VILLELONGUE du 25/03/18 sur le terrain annexe (stade honneur occupé par le rugby). Le Bureau accorde la dérogation sollicitée (sui à l'accord de la CDTIS).

### Report de matches

• Suite à des décès qui touchent les clubs de CABESTANY OC et de l'AS THEZA ALENYA CORNEILLA, les matches suivants sont remis comme suit :

- U17 Honneur CABESTANY OC / FC LATOUR BAS ELNE du 24/03/18 N°51167.2 remis au mercredi 04/04/18.
- D1 SPORTING CLUB PERPIGNAN NORD / AS THEZA ALENYA CORNEILLA du 25/03/18 N°50307.2 remis au jeudi 12/04/18 à 20h30.
- D2 SPORTING CLUB PERPIGNAN NORD 2 / AS THEZA ALENYA CORNEILLA 2 du 25/03/18 N°50373.2 remis au mercredi 28/03/18 à 20h30

• Le Bureau du Comité Directeur présente toutes ses sincères condoléances aux clubs et aux familles pour le deuil qui les touche.

# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN

## *Tournois*

**FC VILLELONGUE** : 3<sup>ème</sup> édition du tournoi Jeannot ALICARTE du samedi 19/05/18  
**CATEGORIE : U9**

**ELNE FC** : 24<sup>ème</sup> édition du tournoi Cyril BARRIER des 9 et 10 juin 2018  
**CATEGORIES : U7, U9, U11 et U13**

\* Règlements de ces tournois transmis au CTR et au CDFA.

## *Prochaine réunion plénière du Comité Directeur*

- Le jeudi 29/03/18 à 19h00.

## *FINALES DEPARTEMENTALES FEMININES DU DIMANCHE 17 JUIN 2018*

- Elles se dérouleront sur les installations sportives de l'ASPTT à CANOHES.

**LE PRESIDENT**  
Claude MALLA

**LE SECRETAIRE GENERAL**  
Marc WATTELLIER



# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN

## Commission des Compétitions Séniors et du Football Diversifié

### *REUNION DU 20/03/18*

**PRESIDENT** : Louis NIFOSI

**SECRETARE** : Jean-Marie LEWANDOWSKI

**PRESENTS** : Bruno FARGUES, Jean-Claude RICHARD

**EXCUSE** : Olivier COLPAERT

*Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

### *Correspondance*

**OC PERPIGNAN** : du 13/03/18, informant que le club souhaiterait jouer le match de Coupe du Roussillon Séniors OCP / FC ALBERES-ARGELES du 22/04/18, le mercredi 21/03/18 à 20h00. Vu l'accord écrit du club adverse, la Commission valide la nouvelle date de cette rencontre.

**FC CERDAGNE** : du 19/03/18, informant que le match D3 FC CERDAGNE / FC ST FELIU se jouera le 25/03/18 à 12h00 à OSSEJA (en ouverture d'une rencontre de rugby). La Commission valide l'horaire de cette rencontre.

**SPORTING CLUB PERPIGNAN NORD** : du 20/03/18, demandant à jouer le match D2 SPORTING CLUB PERPIGNAN NORD 2 / AS THEZA ALENYA CORNEILLA 2 le samedi 24/03/18 à 20h30. Vu l'accord écrit du club adverse, la Commission valide la nouvelle date de cette rencontre.

### *Match remis*

- Le match de Challenge René Bazataqui N°54567.1 CABESTANY OC 2 / FC LE SOLER 2 du 18/03/18, non joué pour cause de fermeture du stade de Cabestany par arrêté municipal est remis :
  - o au 15 avril dernier délai ou avant en semaine sur accord écrit des 2 clubs.



# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN

## *Futsal*

• Suite à 3 forfaits consécutifs, l'équipe du FUTSAL TOULOUGES 3 qui évolue en Championnat Futsal Honneur est mise en forfait général, conformément à l'Article 39 des épreuves officielles de l'annuaire du District de Football des P-O (avec retrait de points).

➤ **AMENDE : 50€**

### Rappel à tous les clubs :

Pour des raisons « d'éthique sportive », le coup d'envoi des matches des deux dernières journées doit être fixé le même jour à la même heure (sauf pour les équipes réserves qui jouent en ouverture).

Aucune dérogation ne sera accordée pour avancer ou reporter une rencontre des deux dernières journées des Championnats Seniors, et aucun match ne pourra se jouer le samedi soir ou un autre jour de la semaine.

Excepté en cas de dérogation accordée par la Commission, avec l'accord écrit deux clubs, et sous réserve que ces derniers ne soient pas intéressés pour disputer la montée ou la relégation.

Le Président  
Louis NIFOSI

Le Secrétaire  
J-M LEWANDOWSKI



# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN

## Commission des Compétitions Jeunes et du Football d'Animation

### *REUNION DU 20/03/18*

**PRESIDENT** : Régis SANCHEZ (excusé)

**SECRETAIRE** : Racim BENALI (excusé)

**PRESENTS** : Zakia MAALOU, Pierre-Luc SICARD, Guy ROUXEL, Jean-Pierre SOJAT, Vincent VANDEVILLE

**EXCUSE** : Vincent GRISORIO

### *Ordre du jour*

- Lecture et approbation du dernier procès-verbal
- Traitement des affaires courantes et des feuilles de match
- Lecture de la correspondance et questions diverses
- Questions diverses

### *Correspondance*

**FC ALBERES-ARGELES** : du 14/03/18, notifiant le forfait de son équipe pour le match U17 Excellence du 06/05/18 FC PERPIGNAN BV / FC ALBERES-ARGELES. Pris note (forfait enregistré sans amende : article 39 des épreuves officielles).

**FC LAURENTIN** : du 15/03/18, concernant le report du match 15 Excellence du 17/03/18 FC CERDAGNE / FC LAURENTIN au mercredi 04/04/18. Vu l'accord écrit du club adverse, la Commission valide le report de cette rencontre.

**FC ST FELIU D'AVALL** : du 17/03/18, demandant le report des matches U13 Niveau 1 P/B FC ST ESTEVE 2 / FC ST FELIU N°53534.1, et U13 Niveau 2 P/B FC ST ESTEVE 3 / FC ST FELIU 2 N°53624.1 du 17/03/18. Vu l'accord écrit du FC ST ESTEVE, la Commission valide le report de ces deux rencontres.

**US BOMPAS** : du 20/03/18, informant que le match U15 Honneur P/A AS PRADES / US BOMPAS 2 remis au 15/04/18 (sur accord des deux clubs), ne pourra se jouer à cette date (les 2 clubs ayant un match de rattrapage à jouer. La Commission dit que cette rencontre doit se disputer **le mercredi 04/04/18** (si les 2 clubs souhaitent jouer la rencontre pendant les vacances de Pâques, ils doivent envoyer leur accord écrit au District avant le 27/03/18).

# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN

---

## *Feuilles de match non parvenues*

---

- Du samedi 17/03/18 U13 Niveau 3 P/C FC ILLE SUR TET / FC LE BOULOU SJPC 2
- Du samedi 17/03/18 U13 Niveau 3 P/C SALEILLES OC / SO RIVESALTES

---

## *Match remis*

---

### **RAPPEL BO N°29 DU 09/03/18**

- ✓ Le match U17 Excellence FC VILLELONGUE / FC LAURENTIN du 18/03/18 N°19873946 doit se jouer en semaine **avant le 31/03/18 dernier délai.**

---

## *Matches remis journée du 17 et 18/03/18*

---

- U13 Niveau 2 P/B FC ST ESTEVE 3 / FC ST FELIU 2 N°53624.1
- U13 Niveau 1 P/A FC LATOUR BAS ELNE 2 / FC ALBERES-ARGELES N°53489.1
- U15 Honneur P/B ENT. CERET HAUT VALLESPYR 2 / AS THEZA ALENYA CORNEILLA N°51072.2
- U15 Honneur P/B FC POLLESTRES / LE BOULOU SJPC N°51071.2

**Ces rencontres sont reportées au mercredi 04/04/18 au plus tard** ou avant sur accord écrit des clubs

---

## *Match à rejouer*

---

- U13 Niveau 1 P/A FC LE BOULOU VALLESPYR / SO RIVESALTES N°53492.1 (match arrêté à la 21<sup>ème</sup> minute pour cause d'intempérie).
- U13 Niveau 2 P/A FC FOURQUES / FC LATOUR BAS ELNE N°53583.1 (match arrêté à la 7<sup>ème</sup> minute pour cause d'intempérie).

**Ces rencontres sont à rejouer le mercredi 04/04/18 au plus tard** ou avant sur accord écrit des clubs



# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN

## *Défis techniques Critérium U13 Phase journée du 17/03/18*

- Match U13 Niveau 3 Poule C N°53760.1 FC ALBERES-ARGELES 2 / ASPM 4 **score 1 – 1 : Vainqueur défi technique : FC ALBERES-ARGELES + 1 POINT**
- Match U13 Niveau 3 Poule B N°53717.1 ENT. BAGES VILLENEUVE RAHO 2 / FC PERPIGNAN BV 2 **score 4 – 4 : Vainqueur défi technique : ENT. BAGES VILLENEUVE RAHO + 1 POINT**
- Match U13 Niveau 1 Poule B N°53491.1 FC THUIR / OC PERPIGNAN 2 **score 3 – 3 : Vainqueur défi technique : FC THUIR + 1 POINT**

## *Amendes*

### **Résultats non saisis journée du 17 et 18/03/18**

- **Il est rappelé que lorsque qu'un match ne se joue pas pour cause d'intempérie ou autre motif ou qu'il est arrêté, le club recevant doit saisir dans FOOTCLUBS que la rencontre ne s'est pas jouée ou a été arrêtée.**

**SALANCA FC : 50€** - résultat du match U15 Honneur P/A SALANCA FC / SPORTING PERPIGNAN NORD.

**FC LATOUR BAS ELNE : 50€** - résultat du match U13 Niveau 1 P/A FC LATOUR BAS ELNE / FC ALBERES-ARGELES.

**FC LE BOULOU VALLESPIR : 50€** - résultat du match U13 Niveau 1 P/D FC LE BOULOU VALLESPIR / SO RIVESALTES.

**FC POLLESTRES : 50€** - résultat du match U15 Honneur P/B FC POLLESTRES / LE BOULOU SJPC.

**FC THUIR : 2 x 50€** - résultats des matches U13 Niveau 1 THUIR / OCP 2 et U13 Niveau 2 THUIR 2 / OCP 3.



# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN

## Commission Départementale des Compétitions Féminines

### *REUNION DU 20/03/18*

**PRESIDENT** : Olivier BODEN (excusé)  
**SECRETAIRE** : Christine VEZIAC  
**PRESENTS** : Alain CLEMENT, Charles PLANAS

*Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

### *Correspondance*

**FC BAHO-PEZILLA & AS BAGES** : notifiant leur accord pour jouer le match Féminines Excellence FC BAHO-PEZILLA & AS BAGES le samedi 31 mars 2018 à 20h00. La Commission valide la nouvelle date de cette rencontre.

**FC ST CYPRIEN** : proposant de jouer la rencontre de Coupe du Roussillon Seniors Féminines POLLESTRES / ST CYPRIEN le dimanche 22 avril 2018. La Commission reste dans l'attente de l'accord écrit du FC POLLESTRES.

### *Feuille de match non parvenue après deux rappels*

• Coupe du Roussillon U17F à 8 FC ILLE SUR TET / FC LAURENTIN du 17/02/18. **La Commission transmet le dossier à la Commission des Règlements & Contentieux pour suite à donner, conformément à l'Article 43 des épreuves officielles de l'annuaire du District de Football des P-O.**

### *Amende*

**FC ILLE SUR TET** : **100€** - Feuille de match non transmise après 2 rappels (Art. 43 Ep. Off.).

# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN

## *Tirage des ½ Finales de Coupe du Roussillon U17F à 8*

- Clubs concernés : CANET ROUSSILLON FC, FC ALBERES-ARGELES, FC ST CYPRIEN et FC ILLE SUR TET ou FC LAURENTIN
- **Les matches se joueront le 14/04/18 sur le terrain du club premier nommé au tirage.**

FC ST CYPRIEN	FC ILLE SUR TET ou FC LAURENTIN
CANET ROUSSILON FC	FC ALBERES-ARGELES

## *Beach Soccer*

- La Commission informe qu'une journée de Beach Soccer sera organisée en catégorie U17F à Canet Plage le 28/04/18, sous l'égide de la Ligue d'Occitanie.
- Les horaires sont encore à définir.
- La participation des clubs des P-O est impérative et les clubs de l'Aude seront conviés pour cette manifestation.

Prochaine réunion le 27/03/18 à 18h00

**La Secrétaire  
Christine VEZIAC**



# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN

## Commission Départementale Des Arbitres

**REUNION DU 20/03/18**

*Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

### *Pôle « Désignations » :*

**Présents** : MORENO Guillaume, ROMERO Didier.

- Désignations District week-end du 24 et 25/03/18.
- Désignations Ligue week-end du 24 et 25/02/18.

### *Indisponibilités arbitres*

- KHALID MADANI MAAMRI du : 21/04/2018 au : 24/04/2018
- RAPHAEL PRAT du : 17/03/2018 au : 18/03/2018
- MAEL RICHARD du : 30/03/2018 au : 01/04/2018
- MAEL RICHARD du : 19/05/2018 au : 20/05/2018
- SAMY AICHOUCHE du : 19/03/2018 au : 31/08/2018
- CHRISTIAN BAYEKOLA MILANDOU du : 31/03/2018 au : 01/04/2018

### *Correspondance arbitres*

**WIARD Brandon** : vu, pris note.

**MADANI MAAMRI Khalid** : vu, réponse a été faite.

### *Correspondance Clubs*

**US BOMPAS** : vu, pris note (demande de 3 arbitres officiels).

# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN

## Conseil de l'ordre

- 1 arbitre sanctionné d'un week-end de non désignation.

## Pole Formation :

- Formation initiale à l'arbitrage 2<sup>ème</sup> partie :  
Accueil des Candidats Arbitres le VENDREDI **30/03/18** au District de 18h45 à 20h30  
Formation sur 2 week-ends les vendredis et samedis **6 & 7 avril et 13 & 14 avril 2018**.  
Formule retenue : vendredi de 18h30 à 21h30 en salle au District + samedi de 08h30 à 12h30 sur le terrain et de 14h00 à 17h30 en salle au District. **5) EXAMEN le VENDREDI 4 MAI 2018 au siège du District (horaire à définir)**. Les résultats seront diffusés le LUNDI 14 MAI 2018 sur le Site Internet du District + infos par mail pour la convocation à la réunion obligatoire d'informations pour les nouveaux arbitres stagiaires.



- Dans le cadre de la formation continue des arbitres officiels, **le stage de 2<sup>ème</sup> partie de saison** aura lieu le : **Samedi 24 Mars 2018 de 8h à 12h15 à Saint-Estève (au Stade Aloès à St Estève)**. Réponse à faire directement sur le lien envoyé aux arbitres avant le 21/03/18 (12h00).  
Travail sur le terrain puis en salle.  
1<sup>ère</sup> partie - sur le terrain (comme début octobre) en tenue sportive (à 8h15) : travail sur des ateliers techniques.  
2<sup>ème</sup> partie : en salle (10h15-12h15) : travail vidéo + 1 thématique présentée.  
Pensez à prendre votre tenue de sport (crampons notamment), un stylo et un support pour le travail en salle (bloc note etc...)  
Par avance, merci de nous signaler toute indisponibilité (dûment justifiée) dans les plus brefs délais. Les absences non excusées seront sanctionnées de NON-DESIGNATION.



- La CDA vous informe les arbitres qui ne renverront pas leur questionnaire de Février, avant la date butoir (23/03 à 18h) qu'ils ne seront plus désignés jusqu'à la fin de la saison.

Le Président de la CDA  
DELPECH Romain



Le Secrétaire de la CDA  
CHATANAY Bruno

# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN

## Commission Technique

### ***REUNION DU 19/03/18***

#### Membres présents :

Olivier ASTRUIT – Victor TORRIJOS – José PICHENEY – Pierre Georges FONT – Philippe RICART – Philippe SIBUT - Christophe DEROBERT - Fabien OZUBKO

#### Membres excusés :

Olivier SILBERMANN - Alfredo GARCIA - André CAMPOS – Alexandre FONT – Maxime MORETTI – ZEGHARI Ahmed – Hassan ACHLOUJ – Frédéric BAUDIN – ETCHARREN Alain – BELTRAN Laurent – CANET Olivier – FABRY Benoit – Patrice LEVAN – Juan MEDINA – Racim BENALI – Lakkdhar ZEMOURI

### **ORDRE DU JOUR**

#### ***- Approbation du PV de la réunion du Lundi 29 Janvier 2018***

- Formations : rendez-vous du second trimestre

- Le Plan de Performance Fédéral : Stage régionaux U15 et U14 – U13 détection en cours - Futsal U15.U17.18

- Festival Foot U13 départemental et régional – Modifications réglementaires U7/U9

- Intervention de Christophe DEROBERT – Place de la PA à l'école de football

- Autres informations

- *Approbation du PV de la réunion du Lundi 29 Janvier 2018*

- Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de cette réunion.

#### ***Formation des éducateurs***

Fabien OZUBKO présente une projection sur le suivi des modules de formation pour le second trimestre 2018. Les CFF1-2 et 3 seront dispensés ainsi qu'une certification de niveau 4. 137 bénévoles sont attendus sur cette période à ce jour.

Cette année encore, la barre des 300 personnes entrées en formation sera dépassée.

#### ***Plan de Performance Fédéral***

Le CTR fait un retour sur les stages régionaux U15 et U14 qui se sont déroulés pendant les vacances de Février 2018, à Sète, Méjannes le Clap et Castelmaurou.

Les représentants de notre département ont réalisé des stages de bonne qualité.

Seul Robin LELIEVRE (Canet en Roussillon) va préparer les inters ligues U15 « Elite » des Vacances de Pâques. La détection U13 se poursuit avec 128 joueurs inscrits cette saison (65% des clubs). La finale départementale aura lieu à St Laurent de la Salanque le Mercredi 28 Mars 2018 avec 35 à 40 joueurs.

18 seront retenus pour la détection régionale du Mercredi 11 Avril 2018 à Leucate.

10 participeront aux détections de Castelmaurou du 15 au 17 Mai 2018.

# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN

La détection **U15 et U17/U18 FUTSAL** s'est déroulée les 20 et 22 Février 2018 à Perpignan. Fabien OZUBKO présente la liste des joueurs retenus (8 en U15 et 5 en U17/U18). Peu de clubs participent pour l'instant à cette nouvelle détection inscrite au PPF.

## ***Football d'Animation***

Olivier ASTRUIT présente la **finale départementale** qui aura lieu le Samedi 7 Avril 2018 au Parc des Sports de Perpignan. Il souhaite la présence du plus grand nombre pour une bonne organisation. A noter, que seul le premier participera à la finale régionale des Samedi 5 et Dimanche 6 Mai 2018 sur les installations sportives de Canet en Roussillon.

Le CTD DAP fait part des modifications demandées par la DTN sur le fonctionnement des plateaux U7 et U9. Par ailleurs, la périodisation des U11 sera revue afin de la rendre plus attractive et dynamique.

## ***Intervention Christophe DEROBERT***

A la demande du CTR, Christophe fait une présentation de la place de la préparation athlétique au sein de l'école de football. Comment l'appréhender, et la planifier dans la saison sportive ?

## ***Labellisation « Club de jeunes »***

Pour faire suite à une demande du district du GERS, la FFF a dénoncé comme non recevable « l'obligation » faite pour les clubs **de R1.R2.R3** d'être en conformité avec le label club de jeunes pour la saison 2019/2020.

## ***Autres informations***

Olivier ASTRUIT pilotera une sélection féminine représentative des clubs du département contre une Université Américaine, le Mardi 10 Avril 2018 à 19h au Stade St Michel de Canet en Roussillon.

A noter, à l'initiative du Club de Canet en Roussillon, la venue de Jacques SANTINI le Mercredi 11 Avril 2018. Un débat est programmé avec les éducateurs.

Une nouvelle réunion sur le Programme Educatif Fédéral se tiendra le Jeudi 12 Avril 2018 à 18h30 au district. A cette occasion, les nouveaux outils proposés par la fédération seront remis aux clubs, classeurs et jeux de cartes.

***Prochaine réunion : Lundi 7 Mai 2018 - 18h00 au District des Pyrénées Orientales***

Fabien OZUBKO – CTR coordonnateur du Pôle Développement et Animation des Pratiques de la Ligue d'Occitanie de Football



# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN

## Commission des Règlements & Contentieux

**REUNION DU 21/03/18**

**PRESIDENT** : Vincent GRISORIO (excusé)  
**PRESIDENT DE SEANCE** : Marceau LEMOING  
**SECRETAIRE** : Aline GARRIGUE  
**PRESENTS** : Jacques MENECHAL, Guy ROUXEL

*Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• **Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre les décisions suivantes, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits à l'Article 190 des Règlements Généraux.**

**MATCH D3 DU 11/03/18 N°19764485**

**FC ST FELIU / AS BAGES**

**Vu :**

- La feuille de match.
- Le rapport de l'arbitre officiel, qui mentionne qu'il n'y a eu aucun envahissement du terrain durant la rencontre et que celle-ci est arrivée à son terme
- La réclamation déposée à la 50<sup>ème</sup> minute par l'AS BAGES portant sur la présence de supporters dans l'enceinte du stade.
- Le courriel de l'AS BAGES en date du 12/03/18.
- Noté que le match a eu sa durée réglementaire et s'est terminé sur un score nul (0 à 0), et qu'aucun fait de jeu n'est à l'origine de la réclamation de l'AS BAGES.

• **Considérant que la réclamation de l'AS BAGES :**

- ne relève pas de l'Article 146 « réserves techniques » des Règlements Généraux puisqu'elle ne concerne pas un fait de jeu.
- ne relève pas de l'Article - 187 « réclamation » des Règlements Généraux puisqu'elle ne porte pas sur la qualification ou la participation de joueurs.

# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN

**PCM :** La CRC, jugeant en 1<sup>er</sup> ressort, **rejette la réclamation de l'AS BAGES comme irrecevable et non fondée**, confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation du résultat acquis sur le terrain : FC ST FELIU 0 - 0 AS BAGES

## MATCH D4 POULE B DU 11/03/18 N°19870012

FC VILLELONGUE 2 / FC BECE VALLEE DE L'AGLY

### Vu :

- La feuille de match.
- Les réserves d'avant match déposées par le FC VILLELONGUE pour les dire recevables en la forme et régulièrement confirmées.
- Le listing des licences enregistrées par la Ligue d'Occitanie pour les joueurs du FC BECE VALLEE DE L'AGLY.

• Attendu que le FC BECE VALLEE DE L'AGLY a aligné, lors de la rencontre citée en rubrique, trois (3) joueurs titulaires d'une licence « Mutation Hors Période »

- CHRETIEN Jordan	lic.MHP n*2546364115	enregistrée le 23/09/2017
- SADAT Hamid	lic.MHP n*2548261019	enregistrée le 31/08/2017
- VIDAL Yohann	lic.MHP n*2543585344	enregistrée le 07/09/2017

• Considérant que le FC BECE VALLEE DE L'AGLY est en infraction avec l'article 160 alinéas 1 et 2 des Règlements Généraux de la FFF, qui limite la participation des joueurs Mutés Hors Période à **DEUX**.

**PCM :** La C.R.C, jugeant en 1<sup>er</sup> ressort, **donne match perdu par pénalité (1 pt) au FC BECE VALLEE DE L'AGLY** pour en reporter le bénéfice au FC VILLELONGUE, et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation : FC VILLELONGUE DE LA SALANQUE 3 - 0 FC BECE VALLEE DE L'AGLY

• Les frais de confirmation de réserves (**50€**) sont portés au débit du compte du FC BECE VALLEE DE L'AGLY – Article 34 des Épreuves Officielles de l'Annuaire du District des PO.

➤ **Dossier en suspens.**

## MATCH DE COUPE DU ROUSSILLON U17 F A 8 DU 17/02/18 N°53459.1

FC ILLE SUR TET / FC LAURENTIN

### Vu :

- Le dossier transmis par la Commission des Compétitions Féminines.

• Considérant les dispositions de l'Article 43 des Epreuves Officielles de l'Annuaire du District, qui stipulent que :

L'original de la feuille d'arbitrage doit être adressé au District dans les 24 h. qui suivent la rencontre (réception dans les 48 heures). L'envoi de l'original de la feuille de match incombe au club recevant. Ce dernier doit impérativement en conserver une copie en cas d'envoi perdu. Le non-respect de ces prescriptions entraînera l'application d'une amende par le club fautif et le cas échéant, il sera sanctionné de la perte du match par pénalité s'il ne transmet pas l'original ou à défaut la copie de sa feuille de match sous huitaine, étant entendu que le duplicata n'est transmis qu'en cas d'égarment de l'exemplaire original.

# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN

• Attendu que la feuille du match cité en rubrique a été demandée 2 fois au FC ILLE SUR TET (via le bulletin officiel et par courriel) et qu'à ce jour, elle n'a toujours pas été transmise au District par le club.

**PCM** : La C.R.C, jugeant en 1<sup>er</sup> ressort, conformément à l'Article 43 des Epreuves Officielles donne **match perdu au FC ILLE SUR TET** pour en reporter le bénéfice au FC LAURENTIN, et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation :

FC ILLE SUR TET **0 – 3** FC LAURENTIN

• A noter que l'amende pour feuille de match non fournie après 2 rappels a été appliquée par la Commission des Compétitions Féminines.

**MATCH U15 HONNEUR P/B DU 18/03/18 N°51073.2**

**AS PERPIGNAN MEDITERRANEE 3 / FC VINCA**

**Vu** :

- La convocation de match de l'ASPM envoyée au District le vendredi 16/03/18.
- Le courriel de VINCA en date du jeudi 15/03/18.

• Attendu d'une part, que l'ASPM a adressé sa convocation de match au District hors délai.

• Attendu d'autre part, que le FC VINCA, qui n'avait pas reçu de convocation du club recevant, s'est informé auprès du District de la date et de l'heure de la rencontre dans le délai requis.

• Considérant les dispositions de l'Article 9 des Epreuves Officielles de l'Annuaire du District qui stipulent que les notifications destinées au District et à l'adversaire doivent être adressées ou envoyées par Zimbra au plus tard le lundi précédent le jour de la rencontre lorsque celle-ci est fixée au samedi ou au dimanche. Le club visiteur qui n'aurait pas reçu la notification de son adversaire devant s'en informer auprès du district, aux heures de permanence et ce jusqu'au mardi 18h dernier délai. Le non-respect de ces obligations dans le cas où la rencontre n'aurait pas lieu entraînant la perte du match par forfait du club ou des clubs fautifs, avec toutes ses conséquences (application de l'amende prévue pour non notification ou notification hors délai).

**PCM** : La CRC, jugeant en 1<sup>ère</sup> instance, dit qu'il y a lieu de donner match perdu par forfait (0 pt) à l'ASPM 3 et transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation :

ASPM III **0 - 3** FC VINCA

• De plus, la CRC inflige une amende de **50€** à l'ASPM pour notification hors délai (Instructions et Amendes Saison 2017/2018)

• A noter que Mme GARRIGUE Aline, dirigeante de l'ASPM, n'a pas participé aux délibérations.

Prochaine réunion le 28/03/18

**Le Président de Séance**  
Marceau LEMOING

**La Secrétaire**  
Aline GARRIGUE

# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN

## Commission de Discipline et d'Ethique

**REUNION DU 21/03/18**

Président : Philippe MARCO-GREGORI

Secrétaire : Jean-Luc BRUYERRE

Présents : Gérard ANCEL, José BALAGUER, Eric MOUSSET,

Excusés : Gérard DUQUESNE Alain SIMON

*Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• **Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre ses décisions, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits à l'Article 10 du Règlement Disciplinaire (annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.).**

\*Les sanctions disciplinaires sont consultables :

- par le licencié, sur son espace personnel Mon Compte F.F.F.,
- par les clubs, sur FOOTCLUBS (ainsi que les procès-verbaux de la Commission)

**Match D2 du 14/02/18 N°19764327**

**FC ALBERES-ARGELES 2 / SPORTING CLUB PERPIGNAN NORD 2**

✓ **La Commission de Discipline & d'Ethique :**

**Vu:**

- Le dossier en suspens.

✓ **La Commission ayant dûment convoqué pour sa réunion du 14/03/18 :**

- M. XXXXX, arbitre officiel de la rencontre.
- M. XXXXX (2546627921), arbitre assistant 2 du SPORTING CLUB PERPIGNAN NORD.
- M. XXXXX (1411074798), joueur du SPORTING CLUB PERPIGNAN NORD.
- M. XXXXX (2547887549), joueur du SPORTING CLUB PERPIGNAN NORD.
- M. XXXXX (2544703348), dirigeant du SPORTING CLUB PERPIGNAN NORD.
- M. XXXXX (2348065794), arbitre assistant 1 du FC ALBERES-ARGELES (**excusé**).

✓ En l'absence M. XXXXX (2348065794), arbitre assistant 1 du FC ALBERES-ARGELES, la **Commission ayant dûment convoqué à nouveau pour sa réunion du 21/03/18 :**

# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN

- M. XXXXX, arbitre officiel de la rencontre.
- M. XXXXX (1411074798), joueur du SPORTING CLUB PERPIGNAN NORD.
- M. XXXX (2544703348), dirigeant du SPORTING CLUB PERPIGNAN NORD.
  
- M. XXXXX (2348065794), arbitre assistant 1 du FC ALBERES-ARGELES (**absent**).
  - o AMENDE : **50€** au club d'appartenance.

## • ATTENDU :

- Que le joueur XXXXX (1411074798) du SPORTING CLUB PERPIGNAN NORD a eu un comportement excessif envers l'arbitre assistant 1 du FC ALBERES-ARGELES.

## • CONSIDERANT :

- Que conformément aux dispositions de l'article 128 des Règlements Généraux de la F.F.F. pour l'appréciation des faits, notamment ceux se rapportant à la discipline, les déclarations d'un arbitre ou de toute autre personne assurant une fonction officielle au moment des faits doivent être retenues jusqu'à preuve du contraire.
- Que les sanctions de référence peuvent être augmentées ou diminuées en fonction des circonstances, des éléments en possession de la commission.

• Après en avoir délibéré hors de la présence de toute personne non membre conformément au Règlement Disciplinaire.

**PCM :** se référant aux articles 128 et 200 des Règlements Généraux ainsi qu'au Règlement Disciplinaire et barème des sanctions de référence figurant en annexe 2 des Règlements Généraux établi en application des articles L.131-8 et R.131-3 et suivants du Code du Sport et conformément à l'article 11 des statuts de la F.F.F. :

- Inflige à M. XXXXX (1411074798), joueur du SPORTING CLUB PERPIGNAN NORD: **une suspension ferme (4) QUATRE MATCHES dont (2) DEUX AVEC SURSIS à dater du lundi 26/03/18** (article 4 du règlement disciplinaire de la FFF).

• Les frais de déplacement pour audition de l'arbitre officiel sont à la charge du SPORTING CLUB PERPIGNAN NORD (**33€**)

**La présente décision est susceptible de recours devant la COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL DISCIPLINAIRE DU DISTRICT DES FOOTBALL, dans un délai de SEPT JOURS, conformément aux conditions de forme prévues à l'Article 10 du Règlement Disciplinaire (annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.). Toutefois, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.**

**□ Procédures d'appel par le licencié ou son club (règlement disciplinaire de la FFF)**

### **3.4.1.2 L'appel interjeté par l'assujetti intéressé**

**- Lorsqu'il s'agit d'une personne physique, l'appel doit être formé en son nom propre ou en son nom et pour son compte, par courrier recommandé avec avis de réception ou par courrier électronique avec accusé de réception.**

**- Lorsque l'appel émane du club intéressé ou dont dépend la personne physique sanctionnée, il doit être formé selon l'une des deux formalités suivantes :**

**□ Par courrier recommandé avec avis de réception sur papier à en-tête ;**

**□ Par courrier électronique avec accusé de réception envoyé d'une adresse électronique officielle.**

**Dans ces deux cas, l'appel doit être interjeté dans un délai de sept jours après la notification de la décision contestée.**

# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN

Match D2 du 24/02/18 N°19764335  
AS ALENYA THEZA CORNEILLA 2 / FC VILLELONGUE

✓ DOSSIER EN SUSPENS SOUMIS A INSTRUCTION.

Match U15 Honneur du 04/03/18 N°19850955  
FC LE BOULOU VALLESPIR / AS BAGES

✓ **La Commission de Discipline & d'Ethique :**

**Vu:**

- Le dossier en suspens.
- Vu le rapport dûment demandé et non fourni en date du 10/03/18 de M. XXXXX (1465310499), dirigeant du FC LE BOULOU VALLESPIR.

➤ **Annulation de l'AMENDE de 50€ infligée au FC LE BOULOU VALLESPIR pour rapport non fourni (OFFICIEL 66 N°30).**

✓ **CONVOQUE pour sa réunion du 28/03/18 à 19h00 :**

- M. XXXXX, arbitre officiel de la rencontre.
- M. XXXXX (1465310499), dirigeant du FC LE BOULOU VALLESPIR. Et, lui rappelle qu'il est suspendu depuis le lundi 12/03/18 et ce, jusqu'à décision à intervenir.

✓ **DOSSIER EN SUSPENS**

Match D2 du 11/03/18 N°19764357  
ELNE FC 2 / SALANCA FC

✓ **La Commission de Discipline & d'Ethique :**

**Vu:**

- La feuille de match.
- Le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre.
- Le rapport de l'arbitre officiel assistant 1.
- Le rapport de l'arbitre officiel assistant 2.
- Le rapport de M. XXXXX (1411141722), entraineur de l'équipe du SALANCA FC.
- Le rapport de M. XXXXX (1438908035), éducateur du FC ELNE.

✓ **CONVOQUE pour sa réunion du 28/03/18 à 19h30 :**

- M. XXXXX, arbitre officiel de la rencontre.
- M. XXXXX (1411141722), entraineur de l'équipe du SALANCA FC.
- M. XXXXX (2544188396), joueur du SALANCA FC.
- M. XXXXX (1438908035), éducateur du FC ELNE.
- MM. XXXXX (2544515787) et XXXXX (1415319111), joueurs du FC ELNE.

✓ **DOSSIER EN SUSPENS**

# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN

Match U15 Honneur du 17/03/18 N°19850967  
CABESTANY OC / PERPIGNAN AC

✓ **La Commission de Discipline & d’Ethique :**

**Vu:**

- La feuille de match.
- Le rapport du délégué accompagnateur du jeune arbitre stagiaire officiel de la rencontre.

✓ **DEMANDE pour sa réunion du 28/03/18 :**

- Un rapport à M. XXXXX (2548224750), dirigeant du PERPINGNAN AC sur son comportement pendant et après la rencontre envers les officiels de la rencontre.

✓ **DOSSIER EN SUSPENS**

Le Président  
Philippe MARCO-GREGORI

Prochaine réunion le  
28/03/18

Le Secrétaire  
Jean-Luc BRUYERRE

